



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

**Direction de l'Ingénierie Publique
Et des Affaires Communales**
Pôle juridique et financier
Bureau des finances communales
randy.tepava@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

N° HC *534* /DIPAC/PJF/BFC/It

Papeete, le

07 MAI 2013

**Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française**

à

**Monsieur le Président de la Communauté des Communes de Hava'i
s/c de Monsieur le Chef de la subdivision administrative des Iles Sous Le Vent**

Objet : Dotation d'intercommunalité pour l'année 2013

Réf. : Circulaire du Ministère de l'Intérieur n° NOR : INTB1310165C du 18 avril 2013

P.J. : 2

Par circulaire citée en référence, le Ministère de l'Intérieur m'a indiqué les conditions d'éligibilité ainsi que les modalités de répartition et de versement de la Dotation d'Intercommunalité pour l'année 2013.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint :

- la fiche de notification de la dotation attribuée à votre établissement au titre de 2013,
- une copie de mon arrêté ordonnant le versement de cette dotation.

La dotation 2013 est en augmentation de près de 3,72 % par rapport à celle de 2012.

En application des articles R.421-1 à R.421-6 du code de justice administrative, vous disposez d'un délai de trois mois pour déposer un recours contentieux contre cette décision. Dans ce délai, vous pouvez également exercer un recours gracieux qui vient suspendre le délai de recours contentieux précité.

Je vous souhaite bonne réception de ces documents.

Pour le Haut-Commissaire
par délégation
le Secrétaire Général
du Haut-Commissariat

Copie :
SG/PCL

GILLES CANTAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DE LA POLYNESIE FRANCAISE

NOTIFICATION DES ATTRIBUTIONS
DE LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITE AU TITRE DE L'ANNEE 2013

200031243 CC DE HAVA'I	
Population DGF	9 008
Potentiel fiscal par habitant	0,000000
Coefficient d'intégration fiscale	0,000000
DOTATIONS	Montants 2013 en euros
DOTATION DE BASE	220 516
DOTATION DE PEREQUATION	0
GARANTIE D'EVOLUTION	0
MONTANT BONIFICATION	0
MONTANT MAJORATION	
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE NOTIFIEE (en euros)	220 516